

# **KNAUF GROUP**

## **Politique de signalement destinée aux partenaires externes**

Version	1.0
Dernière révision	01.06.2023
Statut	Exécuté

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

<b>Résumé</b>	Politique de gestion de la plate-forme de lanceurs d'alertes appelée « Speak-Up Line » et destinée aux partenaires externes
<b>Type de Politique</b>	Directive du Groupe
<b>Responsable de la Politique</b>	Responsable de la Conformité du Groupe
<b>Approbateurs de la Politique</b>	General Partners; General Counsel
<b>Politiques et Procédures connexes</b>	Politique de signalement du Groupe Knauf destinée aux employés et aux anciens employés
<b>Lieu de stockage</b>	Knauf Intranet / Knauf DMS
<b>Champ d'Application</b>	Toutes les entités du Groupe Knauf
<b>Niveau de Classification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> public <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> restreint <input type="checkbox"/> confidentiel
<b>Date de validité</b>	01/07/2023
<b>Périodicité de revision</b>	Annuelle

**HISTORIQUE DES REVISIONS**

Version ID	Date	Auteur	Raisons

**SOMMAIRE**

1. INTRODUCTION .....	4
2. SIGNALEMENT .....	4
3. INTERDICTION DES REPRÉSAILLES.....	5
4. PROCÉDURES.....	5
5. RÉCEPTION ET TRAITEMENT DES PLAINTES.....	5
6. MESURES DE PROTECTION .....	6
7. CONSERVATION DES DOSSIERS.....	6
8. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES .....	6
9. ANNEXE.....	7
Annexe A - Avis de confidentialité .....	7
1. Coordonnées du Responsable du traitement .....	7
2. Traitement des données personnelles .....	7
3. Finalités du traitement des données personnelles.....	7
4. Base légale .....	8
5. Destinataires des données.....	8
6. Transfert transfrontalier.....	8
7. Conservation des données.....	8
8. Droits des personnes concernées.....	9

## 1. INTRODUCTION

L'intégrité, la transparence et la confiance sont essentielles dans tout ce que nous entreprenons, ce sont des valeurs profondément ancrées dans chacune de nos relations commerciales. KNAUF ne tolère pas de violation de la loi, des politiques internes ou des principes éthiques.

KNAUF est conscient que certaines situations peuvent parfois poser problème et qu'il est nécessaire d'intervenir. Plus nous en avons connaissance rapidement, plus nous pouvons agir rapidement pour y remédier.

Pour répondre à nos exigences élevées, KNAUF met à disposition de tous ses salariés, clients, fournisseurs et autres partenaires, la plate-forme de lanceurs d'alertes appelée « Speak-Up Line » dédiée aux signalements (ci-après la « **Speak Up Line** »). Lorsque des situations problématiques sont observées, nous encourageons chacun à y avoir recours et à soumettre un rapport ou à contacter notre service d'assistance téléphonique conformément aux dispositions de la présente Politique.

Chaque rapport est une contribution importante au maintien d'un environnement sûr et digne de confiance pour KNAUF et ses partenaires.

L'objectif de cette Politique de signalement est d'expliquer comment les clients, fournisseurs et autres partenaires externes peuvent exprimer leurs inquiétudes en toute confiance et sans subir de représailles.

## 2. SIGNALEMENT

Tout client, fournisseur et autre partenaire externe souhaitant faire un signalement peut suivre la procédure décrite dans la présente Politique. L'utilisation de la Speak-Up Line de KNAUF n'est pas une obligation. Il existe d'autres moyens d'exprimer ses inquiétudes (par exemple, en passant par la direction, etc.) D'autres plateformes de lanceurs d'alertes peuvent être mises à disposition localement dans certaines entreprises de KNAUF.

Voici des exemples d'incidents justifiant un signalement :

- une activité criminelle (crime ou délit), ou
- une violation grave et apparente des lois ou des règlements, ou
- une situation susceptible de présenter une menace ou de causer un préjudice grave à l'intérêt public (en lien avec la santé publique, la sécurité ou le bien-être), ou
- un comportement contraire au Code de conduite de KNAUF, ou
- une violation grave, potentielle ou réelle, des droits de l'homme ou des libertés fondamentales, ou
- une atteinte grave, potentielle ou réelle, à la santé, à la sécurité ou à l'environnement, ou
- la dissimulation délibérée de l'un des incidents susmentionnés, ou
- des représailles pour avoir effectué un rapport de signalement ou participé au traitement de celui-ci

Un client, fournisseur ou autre partenaire externe de KNAUF agit « de bonne foi » dès lors qu'il fournit des informations qu'il croit complètes, justes et précises, et qu'il peut raisonnablement croire en la véracité des informations données, même s'il s'avère par la suite qu'il s'est trompé. Si après avoir transmis un rapport de signalement, un client, fournisseur ou autre partenaire externe de KNAUF découvre s'être trompé, il doit immédiatement en informer l'enquêteur.

### 3. INTERDICTION DES REPRÉSAILLES

KNAUF ne tolère pas de représailles à l'encontre d'une personne ayant exprimé de bonne foi des inquiétudes concernant une violation réelle ou présumée de la loi, des politiques internes ou des principes éthiques. KNAUF interdit également les représailles à l'encontre de toute personne qui apporte son aide dans le cadre d'une enquête, d'un incident, ou d'une recherche concernant une violation de la loi, des politiques internes ou des principes éthiques du Groupe.

### 4. PROCÉDURES

#### 4.1 Comment effectuer un signalement ?

La Speak-Up Line de KNAUF permet de signaler facilement un éventuel problème de conformité ou de poser une question y relative. La Speak-Up Line est ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an.

Pour poser une question ou soumettre un rapport par l'intermédiaire de la Speak-Up Line de KNAUF, deux possibilités s'offrent à vous :

Site Internet

<https://Speakup.knauf.com>

<b>Téléphone</b>	(FRA) (0)805.080339 Si un client, fournisseur ou autre partenaire externe compose un numéro international, il peut choisir le lieu dans la liste du numéro international attribué au pays sur <a href="https://Speakup.knauf.com">https://Speakup.knauf.com</a> .
------------------	--

#### 4.1 Quel type d'informations fournir ?

Lorsqu'un client, un fournisseur ou autres partenaire externe de KNAUF soumet un rapport, il doit fournir autant d'informations détaillées que possible pour permettre à KNAUF d'évaluer et d'enquêter sur le problème, comme par exemple :

- le contexte et la raison de son inquiétude ;
- noms, dates, lieux et autres informations pertinentes ; et
- tout document susceptible d'étayer les questions ou le rapport.

Il ne peut être donné suite à un rapport que s'il contient suffisamment d'informations et s'il existe une possibilité raisonnable d'obtenir des informations supplémentaires.

### 5. RÉCEPTION ET TRAITEMENT DES PLAINTES

Le service Conformité de KNAUF informe l'auteur du rapport et confirme la réception du signalement dans les sept jours ; il peut également nommer un enquêteur ou une équipe d'enquêteurs, y compris des membres du personnel ayant une expérience dans le domaine des enquêtes ou une connaissance spécifique du sujet.

Le service Conformité de KNAUF traite toutes les parties impliquées dans une enquête, y compris les auteurs des rapports et les témoins, de manière équitable, transparente et respectueuse, et laisse les faits découlant de l'enquête déterminer si des mesures correctives doivent être prises. La personne ayant exprimé des inquiétudes sera informée du dénouement de l'enquête et les

informations utiles lui seront communiquées. Dans la plupart des cas, les détails de l'enquête doivent rester confidentiels au vu de la nature de ceux-ci.

## **6. MESURES DE PROTECTION**

### **6.1 Confidentialité**

Toute information concernant le problème signalé, y compris l'identité des personnes impliquées dans une enquête, ne sera divulguée que sur la base du besoin d'en connaître. Les informations ne seront divulguées en dehors de ce groupe d'enquêteurs que si KNAUF y est obligée par la loi. Les personnes autorisées et les personnes qui traitent les rapports de signalement de KNAUF sont liées par des obligations strictes de confidentialité.

### **6.2 Rapport anonyme**

Les clients, fournisseurs ou autres partenaires externes de KNAUF peuvent exprimer leurs inquiétudes de manière anonyme. Cependant, KNAUF encourage les clients, fournisseurs ou autres partenaires externes à révéler leur identité, car il est plus difficile, voire, dans certains cas, impossible pour KNAUF de mener à bien une enquête portant sur des informations transmises de manière anonyme.

## **7. CONSERVATION DES DOSSIERS**

Les rapports de violations ou de violations présumées resteront confidentiels dans la mesure du possible - y compris dans le cadre de la conservation des dossiers, conformément à la nécessité de mener une enquête rigoureuse. Nous conservons les documents commerciaux conformément à la loi applicable, dans la mesure nécessaire à des fins commerciales, ou plus longtemps si la loi (législation fiscale, accords de comité d'entreprise, obligations réglementaires ou autres) l'exige.

## **8. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES**

Le traitement d'un rapport de signalement peut donner lieu au traitement de Données personnelles. Notre avis de confidentialité figure à l'annexe A.

***Approuvé et autorisé par Alexander Knauf, Jörg Kampmever, Dr. Uwe Knotzer***

***Date : 01.06.2023***

## 9. ANNEXE

### Annexe A - Avis de confidentialité

L'objectif de cet avis de confidentialité est d'expliquer comment a lieu le traitement des données personnelles dans le cadre de la Speak-Up Line de KNAUF.

#### 1. Coordonnées du Responsable du traitement

Le Responsable du traitement au sens du Règlement général sur la protection des données (RGPD) est :

*Gebr. Knauf KG Am  
Bahnhof 7  
97346 Iphofen – Allemagne  
Téléphone : +49 (0) 9323 / 31-0  
E-mail : zentrale@knauf.com*

Si vous avez des questions concernant la Protection des données, veuillez contacter le Délégué à la protection des données du Groupe :

*Délégué à la protection des données du Groupe Knauf  
Am Bahnhof 7  
97346 Iphofen - Allemagne  
Téléphone : + 49 9323 / 31-0  
E-Mail : data-protection@knauf.com*

#### 2. Traitement des données personnelles

Il est possible que des salariés de KNAUF, des membres du personnel externe ou des partenaires soient identifiés lorsqu'ils soumettent des données personnelles.

Les types de données personnelles pouvant être collectées et traitées sont les suivants :

- l'identité, la fonction et les coordonnées de l'auteur du rapport.
- l'identité, la fonction et les coordonnées de la personne mentionnée dans le rapport.
- Toute autre information communiquée par l'auteur du signalement.

#### 3. Finalités du traitement des données personnelles

KNAUF traite uniquement les données personnelles compatibles avec les objectifs décrits ci-dessous. KNAUF prend les mesures nécessaires pour s'assurer que les données personnelles sont exactes et complètes.

Les objectifs du traitement des données personnelles sont les suivants :

- Enquêter sur les violations présumées.
- Contacter l'auteur du signalement dans le cas de signalements non anonymes.
- Prendre des mesures de suivi pour mener à bien l'enquête.
- Rédiger des rapports anonymes à l'attention de la direction de KNAUF.

#### 4. Base légale

Le traitement des données personnelles de KNAUF est fondé sur la base légale de **l'intérêt légitime**. En particulier, les données personnelles du suspect sont traitées en raison d'un intérêt légitime. Notre intérêt légitime est d'enquêter sur les violations présumées.

Dans le cas d'un rapport non anonyme, les données personnelles sont traitées avec le **consentement de la personne concernée**. Le consentement peut être retiré à tout moment.

#### 5. Destinataires des données

Les données personnelles collectées aux fins mentionnées ci-dessus sont partagées avec notre sous-traitant chargé de la gestion de la Ligne Speak-Up de KNAUF au nom de KNAUF :

Convercent by Onetrust

Atlanta, GA, États-Unis  
(siège social)  
1200 Abernathy Rd NE,  
Building 600  
Atlanta, GA 30328 États-  
Unis  
+1 (844) 847-7154

Londres, Angleterre  
(Siège social)  
82 St John St Farringdon  
Londres, EC 1M 4JN  
+44 (800) 011-9778

Munich, Allemagne  
Mühldorfstrasse 8  
81671 München  
Allemagne  
+049 (0) 89 262 013 99

En outre, les données personnelles sont partagées avec KNAUF Compliance (Gebr. Knaufr KG) et d'autres enquêteurs internationaux.

Nous pouvons également charger des experts externes, tels que des experts judiciaires, des avocats externes ou des consultants, de mener des enquêtes internes en lien avec une (des) violation(s) présumée(s). En outre, les données personnelles collectées pour les besoins du traitement d'un signalement effectué auprès de KNAUF ne sont divulguées à un autre tiers que si KNAUF est tenu de divulguer ou de partager vos données personnelles au titre d'une obligation légale ou lorsque cela est nécessaire pour signaler des infractions pénales.

#### 6. Transfert transfrontalier

Les données peuvent être transférées à des sociétés du Groupe Knaufr. Des informations détaillées sur ces sociétés sont disponibles ici : <http://www.knauf.com/de/knauf-partnerunternehmen/adressbuch/index.html>.

Dans la mesure où vos données personnelles sont transférées à l'une des sociétés mentionnées ci-dessus, se trouvant dans des pays situés en dehors de l'Union européenne, des garanties appropriées sous la forme de Clauses contractuelles types de l'UE seront conclues pour protéger vos données personnelles. Le transfert des données dans le respect de la loi ainsi qu'un niveau approprié de protection des données à l'échelle du Groupe sont assurés.

#### 7. Conservation des données

Les rapports de violations ou de violations présumées resteront confidentiels dans la mesure du possible - y compris dans le cadre de la conservation des dossiers, conformément à la nécessité de mener une enquête rigoureuse. Nous conservons les documents commerciaux conformément à la loi applicable, dans la mesure nécessaire à des fins commerciales, ou plus longtemps si la loi (législation fiscale, accords de comité d'entreprise, obligations réglementaires ou autres) l'exige.

## 8. Droits des personnes concernées

Droit d'être informé (articles 12 à 14 du RGPD) : les personnes concernées ont le droit d'être informées de la collecte et de l'utilisation de leurs données personnelles.

Droit d'accès (article 15 du RGPD) : les personnes concernées ont le droit de consulter leurs données à caractère personnel et d'en demander une copie.

Droit de rectification (article 16 du RGPD) : les personnes concernées ont le droit d'obtenir que les données à caractère personnel inexactes ou périmées soient mises à jour ou corrigées.

Droit à l'oubli/Droit à l'effacement (article 17 du RGPD) : les personnes concernées ont le droit d'obtenir que leurs données à caractère personnel soient effacées. Notez qu'il ne s'agit pas d'un droit absolu et qu'il peut faire l'objet d'exemptions en vertu de certaines lois.

Droit à la portabilité des données (article 20 du RGPD) : les personnes concernées ont le droit de demander que leurs données soient transférées à un autre responsable du traitement ou leur soient fournies. Les données doivent être fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

Droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD) : les personnes concernées ont le droit de demander la limitation ou la suppression de leurs données à caractère personnel.

Droit de retirer son consentement (article 7 du RGPD) : Les personnes concernées ont le droit de retirer à tout moment le consentement au traitement des données à caractère personnel les concernant.

Droit d'opposition (article 21 du RGPD) : les personnes concernées ont le droit de s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel.

Droit d'opposition au traitement automatisé (article 22 du RGPD)

Vous avez également le droit de déposer plainte auprès de l'autorité responsable de la protection des données si vous pensez que les lois applicables en matière de protection des données ont été violées par KNAUF dans le cadre de la présente Politique de signalement.



COMPLIANCE